

IMPACT DE LA CRISE COVID19 SUR LES SECTEURS CULTURELS EN NOUVELLE-AQUITAINE



TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL N°5 - MAI 2022

AVANT-PROPOS

L'objectif de ce tableau de bord est de produire régulièrement, sur un temps long, des indicateurs simples et utiles pour les décideurs, têtes de réseaux, organisations professionnelles, etc. afin de mesurer objectivement l'impact de la crise sanitaire du Covid19, démarrée en France en mars 2020, sur l'activité culturelle et artistique en Nouvelle-Aquitaine.

Un groupe de travail régional a été réuni plusieurs fois en 2020 et 2021 afin de déterminer les indicateurs et objectifs de ce tableau de bord. Notre volonté est que ce tableau de bord soit diffusé publiquement et **actualisé chaque trimestre**. En fonction de l'évolution de la situation, celui-ci s'adaptera et de nouvelles données pourront être intégrées.

Le travail réalisé par L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine consiste à collecter les données régionales identifiées comme pertinentes et rapidement disponibles pour les mettre en forme de manière brute et graphique dans ce présent document.

Pour complément, le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-Doc) du ministère de la Culture publie chaque trimestre une note de conjoncture nationale¹ à partir des chiffres d'affaires des services marchands de la culture.

Rédaction / contact :

Antoine Augeard, chargé d'études du pôle Observation-ressources, a.augeard@la-nouvelleaquitaine.fr

Face à la crise sanitaire impactant durablement les activités et les acteurs culturels depuis 2020 est apparu un besoin de connaissance « accélérée » et idéalement « en temps réel » de la situation. L'enjeu est de prendre le recul suffisant pour aider à gérer l'urgence et la relance, accompagner les personnes et les structures mais aussi envisager les impacts de la crise dans le futur.

Pour traiter cette question, L'A. à travers sa mission Observation-ressources a initié une démarche partagée d'étude de l'impact de la crise en Nouvelle-Aquitaine en invitant, le 9 juillet 2020, une trentaine d'organisations à définir les axes de recherche spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine. L'A. a donc associé des structures régionales publiques, paritaires ou institutionnelles, des représentants de collectivités, des fédérations et réseaux de professionnel-le-s, les agences culturelles départementales et régionales, des acteurs de la recherche mais également au niveau national le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (DEPS-Doc), l'UFISC ainsi qu'Opale.

Quatre axes et groupes de travail ont été définis pour traiter ces questionnements et mener des recherches spécifiques :

Quel état des lieux d'avant-crise ? Quel suivi régulier de l'impact ? Quel complément qualitatif aux données quantitatives ? Quelles expériences inspirantes pour aider à rebondir ?

Le chantier comprend via une veille permanente l'[inventaire des études nationales et régionales sur le thème culture & covid2019](#).

Page web du chantier global :

la-nouvelleaquitaine.fr/chantier-impacts-de-la-crise

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Note-de-conjoncture>

TABLE DES MATIÈRES

1. L'activité partielle des salariés des établissements culturels	4
<i>Source : DGEFP-DARES, traitement SESE, DREETS Nouvelle-Aquitaine, données au 31/12/2022</i>	4
1.1. Les établissements indemnisés	4
Part des établissements culturels indemnisés par mois dans l'ensemble des établissements de Nouvelle-Aquitaine, de mars 2020 à décembre 2021	4
Nombre d'établissements indemnisés par mois par secteur culturel, en Nouvelle-Aquitaine, de mars 2020 à décembre 2021	4
1.2. Les salarié-e-s indemnisé-e-s	5
Part des salarié-e-s indemnisé-e-s des établissements culturels par mois dans l'ensemble des salarié-e-s indemnisé-e-s de Nouvelle-Aquitaine, entre mars 2020 et décembre 2021	5
Nombre de salarié-e-s indemnisé-e-s des établissements de Nouvelle-Aquitaine, par secteur culturel, entre mars 2020 et décembre 2021	5
2. Les bénéficiaires du RSA inscrit-e-s à Pôle emploi recherchant un emploi dans la culture	6
<i>Source : Pôle emploi - demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, bénéficiaires du RSA cherchant un emploi culturel, données trimestrielles, janvier 2022</i>	6
Nombre de bénéficiaires du RSA inscrit-e-s à Pôle emploi recherchant un emploi dans la culture en Nouvelle-Aquitaine	6
Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA inscrit-e-s à Pôle Emploi recherchant un emploi dans les secteurs culturels et dans l'ensemble des secteurs, en Nouvelle-Aquitaine, entre décembre 2019 et décembre 2021	6
3. Les salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle	7
<i>Source : Audiens, avril 2022</i>	7
3.1. Les salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle entre janvier 2019 et février 2022	7
Indice salarial et évolution du nombre de salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle entre janvier 2019 et février 2022 en Nouvelle-Aquitaine (en base 100 de janvier 2019)	7
3.2. Comparatif annuel du nombre d'intermittent-e-s du spectacle entre 2019 et 2022	8
Nombre mensuel de l'ensemble des salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine	8
Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs du spectacle vivant en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine	9
Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs de l'audiovisuel en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine	9
Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs occasionnels du GUSO en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine	9
Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs de la communication en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine	9
4. Les inscriptions d'entreprises au répertoire SIRENE	10
<i>Source : Insee/Sirene (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements) , au 31/03/2022</i>	10
Nombre mensuel d'inscriptions d'entreprises relevant des secteurs culturels, en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et mars 2022	10
Nombre annuel d'inscriptions d'entreprises des secteurs culturels, selon le statut juridique, en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et mars 2022	11
Nombre annuel d'inscriptions d'entreprises des secteurs culturels, selon l'activité principale (APE), en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et 2021	11
5. Les défaillances et radiations d'entreprises des secteurs culturels	12
5.1. Les défaillances d'entreprise	12
<i>Source : Banque de France – base Fiben</i>	12
Nombre mensuel de défaillances d'entreprise dans les secteurs culturels en Nouvelle-Aquitaine, entre 2018 et 2021	12
Part des défaillances dans les secteurs culturels par rapport à l'ensemble des défaillances en Nouvelle-Aquitaine, entre 2018 et 2021	12
Nombre annuel de défaillances d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine, par secteur culturel, entre 2018 et 2021	13
5.2. Les radiations de sociétés	13
<i>Source : Infogreffe – RCS</i>	13
Nombre mensuel de radiations d'entreprises du secteur culturel en Nouvelle-Aquitaine de 2018 à 2022	13
Nombre de radiations de sociétés d'entreprises par secteur culturel en Nouvelle-Aquitaine en 2018, 2019, 2020 et 2021	13

1. L'ACTIVITÉ PARTIELLE DES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

Source : DGEFP-DARES, traitement SESE, DREETS Nouvelle-Aquitaine, données au 31/12/2021¹

1.1. LES ÉTABLISSEMENTS INDEMNISÉS

À partir de juillet 2021, les établissements culturels indemnisés au titre de l'activité partielle sont au plus faible depuis le début de la crise. Ainsi, depuis septembre 2021, moins de 200 établissements culturels sont concernés.

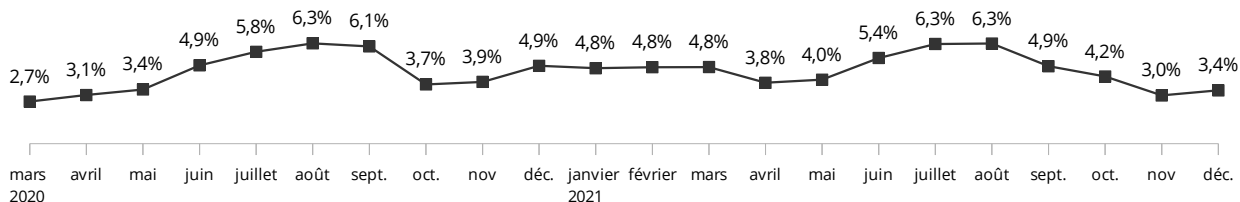
En décembre 2021, sur un total de 2 856 établissements indemnisés en Nouvelle-Aquitaine, 96 relèvent de la culture. Néanmoins, on observe que malgré le faible nombre d'établissements culturels indemnisés ces derniers mois, cette part reste relativement significative sur l'ensemble des établissements : entre 4,9 % en septembre 2021 et 3,4 % en décembre 2021.

Pour repères :
6 479 établissements employeurs relèvent des secteurs culturels en Nouvelle-Aquitaine, soit 3 % des employeurs tous secteurs confondus.

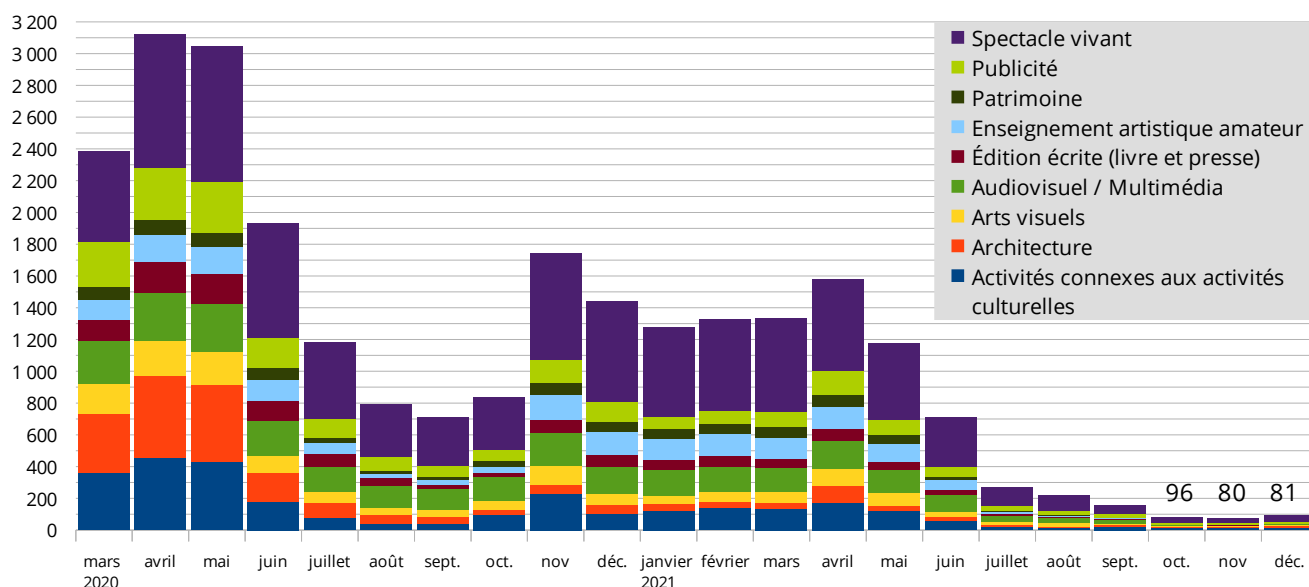
source : DADS, INSEE 2016

Parmi les secteurs culturels, le spectacle vivant reste depuis mars 2020, le premier secteur en nombre d'établissements indemnisés au titre de l'activité partielle. En décembre 2021, il concentre 42 % des établissements culturels indemnisés (39 % en moyenne depuis le début de la crise).

Part des établissements culturels indemnisés par mois dans l'ensemble des établissements de Nouvelle-Aquitaine, de mars 2020 à décembre 2021



Nombre d'établissements indemnisés par mois par secteur culturel, en Nouvelle-Aquitaine, de mars 2020 à décembre 2021



1 Les statistiques sont consolidées à cette date, en effet les établissements ont plusieurs mois pour demander une indemnisation après le ou les mois concernés. Une partie des données présentées ci-dessous est disponible sur demande à l'échelon départemental. Les secteurs culturels sont identifiés par les codes APE : 47.61Z, 47.62Z, 47.63Z, 58.11Z, 58.13Z, 58.14Z, 58.21Z, 59.11A, 59.11B, 59.11C, 59.12Z, 59.13A, 59.13B, 59.13Z, 59.14Z, 59.20Z, 60.10Z, 60.20A, 60.20B, 63.91Z, 71.11Z, 73.11Z, 74.10Z, 74.20Z, 74.30Z, 77.22Z, 85.52Z, 90.01Z, 90.02Z, 90.03A, 90.03B, 90.04Z, 91.01Z, 91.02Z, 91.03Z.

1.2. LES SALARIÉ·E·S INDEMNISÉ·E·S

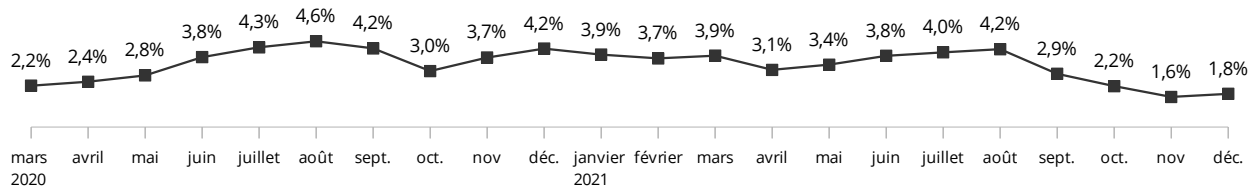
Depuis juin 2021, le nombre de salarié·e·s indemnisé·e·s dans la culture est au plus bas depuis le début de la crise. En décembre 2021, 242 salarié·e·s des établissements culturels sont encore indemnisé·e·s au titre de l'activité partielle sur 13 576 salarié·e·s indemnisé·e·s en Nouvelle-Aquitaine, soit 1,8%.

Le pic des salarié·e·s indemnisé·e·s est atteint en avril 2020 avec 15 822 salarié·e·s.

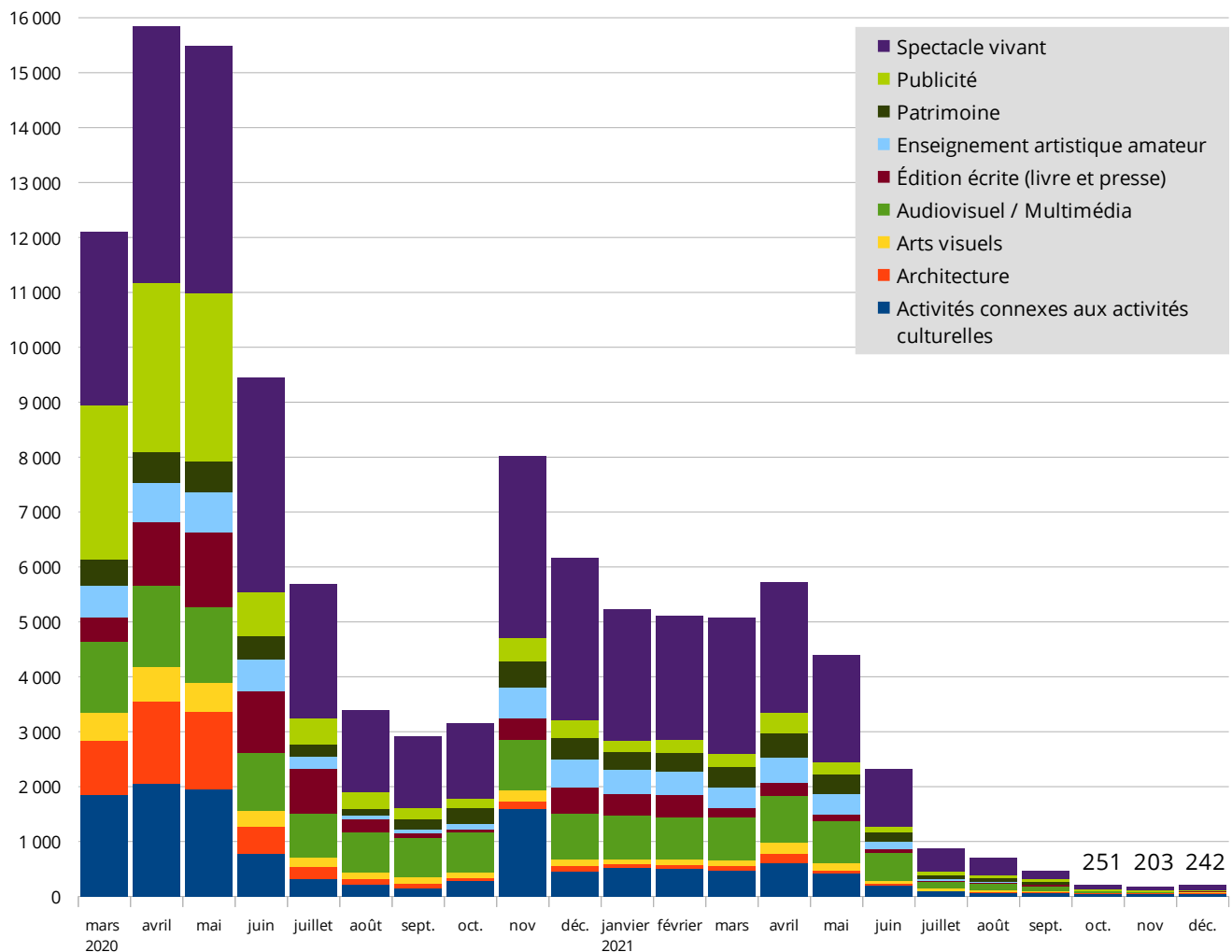
Les salarié·e·s du spectacle vivant sont les premiers bénéficiaires de ce dispositif : 37 % des salarié·e·s indemnisé·e·s dans les établissements culturels en décembre 2021 (40 % en moyenne depuis le début de la crise).

Pour repères :
29 275 personnes ont leur emploi principal dans la culture, soit 1,3 % des emplois de Nouvelle-Aquitaine
 source : DADS, INSEE 2016

Part des salarié·e·s indemnisé·e·s des établissements culturels par mois dans l'ensemble des salarié·e·s indemnisé·e·s de Nouvelle-Aquitaine, entre mars 2020 et décembre 2021



Nombre de salarié·e·s indemnisé·e·s des établissements de Nouvelle-Aquitaine, par secteur culturel, entre mars 2020 et décembre 2021

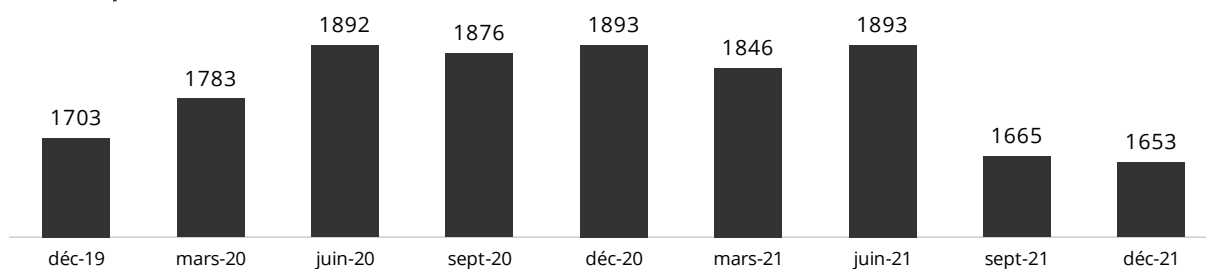


2. LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA INSCRIT·E-S À PÔLE EMPLOI RECHERCHANT UN EMPLOI DANS LA CULTURE

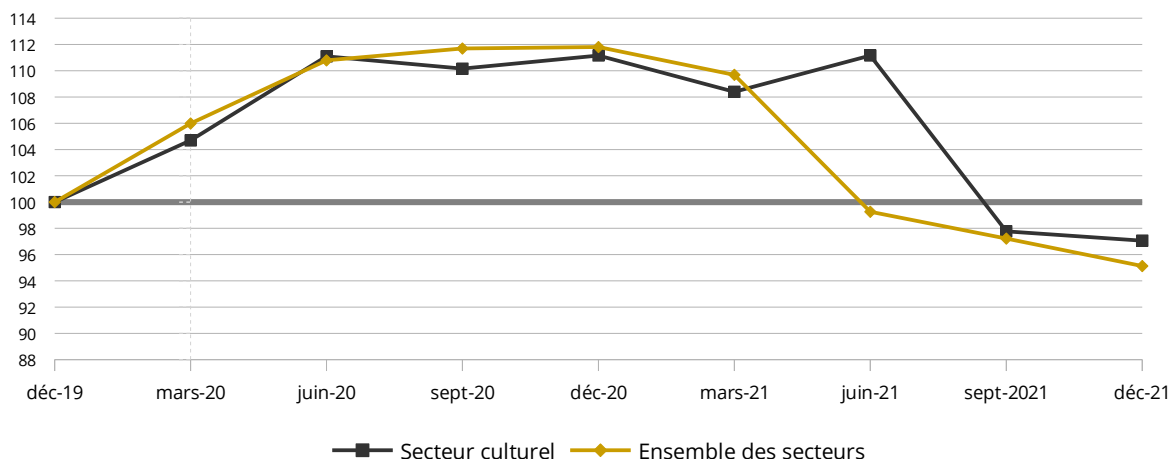
Source : Pôle emploi - demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, bénéficiaires du RSA cherchant un emploi culturel, données trimestrielles, janvier 2022

En décembre 2021, 1 653 demandeur·euse·s d'emploi inscrit·e·s à Pôle emploi, bénéficiaires du RSA (soit 2,9% des 56 989 bénéficiaires du RSA), recherchent un emploi dans un des secteurs de la culture. C'est 13 % de moins qu'en décembre 2020 et 3 % de moins qu'en décembre 2019.

Nombre de bénéficiaires du RSA inscrit·e·s à Pôle emploi recherchant un emploi dans la culture en Nouvelle-Aquitaine



Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA inscrit·e·s à Pôle Emploi recherchant un emploi dans les secteurs culturels et dans l'ensemble des secteurs, en Nouvelle-Aquitaine, entre décembre 2019 et décembre 2021



Le graphique est présenté en base 100 afin de pouvoir mieux comparer les évolutions : les indicateurs sont ramenés à une même valeur de 100 pour décembre 2019 afin de comparer les évolutions de ces 2 indicateurs depuis cette date d'avant-crise.

3. LES SALARIÉ·E-S INTERMITTENT·E-S DU SPECTACLE

Source : Audiens¹, avril 2022 

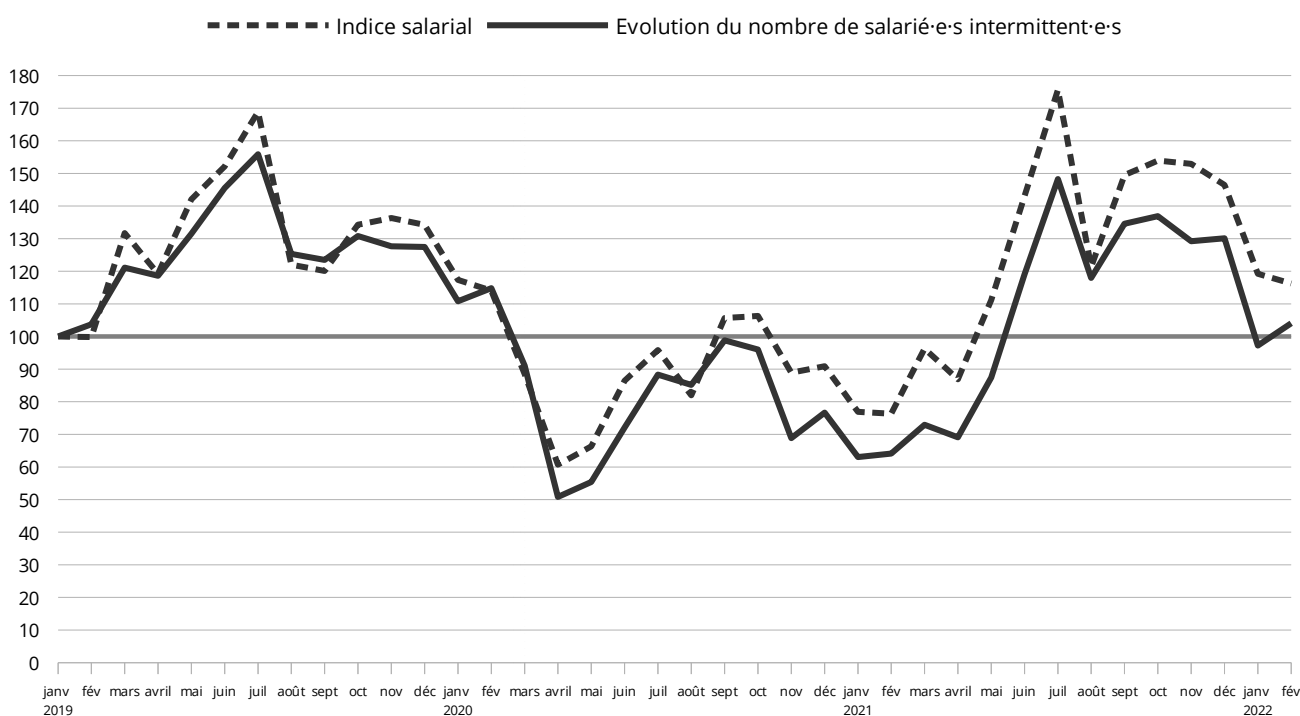
3.1. LES SALARIÉ·E-S INTERMITTENT·E-S DU SPECTACLE ENTRE JANVIER 2019 ET FÉVRIER 2022

L'activité des artistes et technicien·ne·s intermittent·e·s du spectacle est par nature fluctuante au cours de l'année avec en général un pic d'activité pendant l'été et un période plus faible en décembre et janvier.

L'indice salarial représente l'évolution de la masse salariale brute de chaque mois. Il est ici présenté au côté du nombre de salarié·e·s concerné·e·s, en base 100 par rapport à la valeur du mois de janvier 2019, mois le plus maigre de cette année-là. Ces courbes montrent et suivent, en comparaison de l'année avant la crise (2019), l'impact sur l'emploi salarié intermittent des politiques de restrictions liées au Covid19 : les différentes période de confinements (17 mars au 11 mai 2020, du 30 octobre au 15 décembre 2020 puis du 3 avril au 3 mai 2021) et les protocoles sanitaires encadrant les activités et jauges d'accueil du public.

On observe ainsi une très nette différence entre l'année 2019 et les années suivantes : 2020 est largement impactée à la baisse (l'indice salarial minimum est atteint en avril 2020) avec des hausses constatées (septembre et octobre 2020) durant les réouvertures de lieux puis à partir d'avril 2021, une forte reprise de l'activité des salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle (l'indice salarial maximum est atteint en juillet 2021), activité supérieure à celle constatée pour chacun des mois de 2019.

Indice salarial et évolution du nombre de salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle entre janvier 2019 et février 2022 en Nouvelle-Aquitaine (en base 100 de janvier 2019)



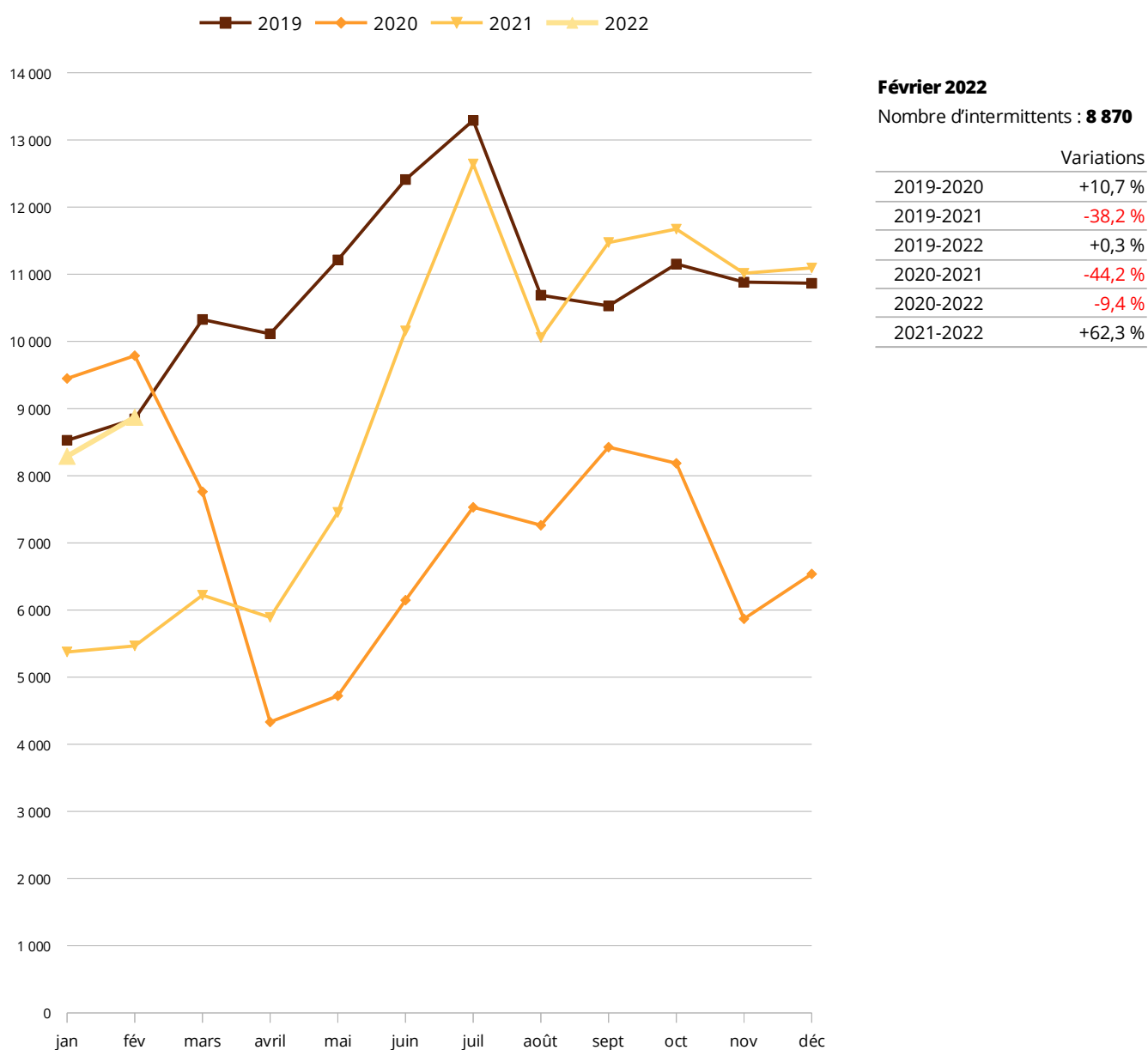
1 Le champ retenu est l'ensemble des périodes d'emplois déclarées pour des intermittent·e·s du spectacle (salarié·e·s en Contrat à durée déterminée d'usage - CDDU) par des employeurs implantés en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit leur secteur d'activité : audiovisuel, spectacle vivant, communication et autres secteurs (emploi de CDDU occasionnels par le GUSO).

3.2. COMPARATIF ANNUEL DU NOMBRE D'INTERMITTENT·E·S DU SPECTACLE ENTRE 2019 ET 2022

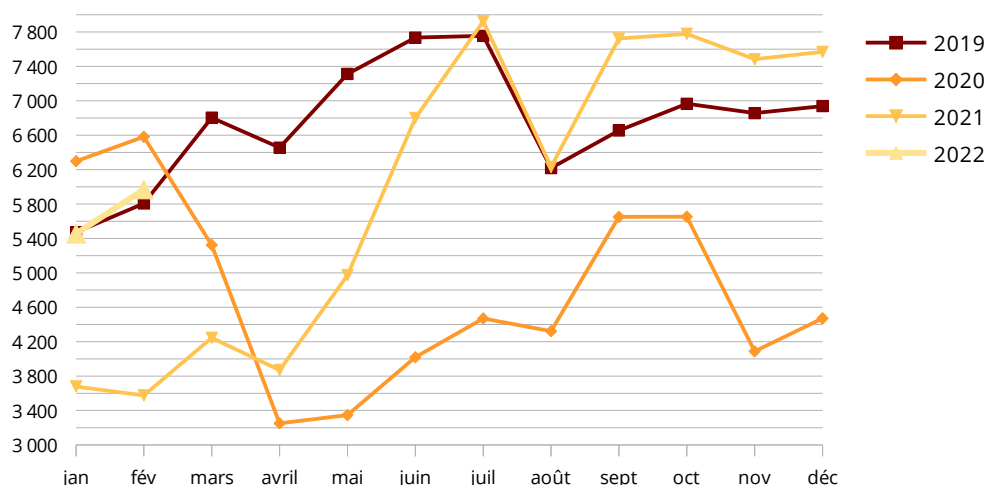
En février 2022, le nombre mensuel d'intermittent·e·s travaillant pour un employeur de Nouvelle-Aquitaine (8 870) est quasiment identique à celui de février 2019 (8 845). En février 2021, les intermittent·e·s étaient seulement au nombre de 5 465.

Si l'on zoome par domaine, on constate que le nombre d'intermittent·e·s du spectacle vivant est légèrement supérieur à son niveau de 2019 à la même période (+2,8%), tandis que l'audiovisuel affiche une hausse significative : +30 % en février 2022 par rapport à février 2019. Quant aux intermittent·e·s salarié·e·s par des employeurs utilisant le GUSO en février 2022, leur nombre reste largement en deçà : 1 371, soit une baisse de 31,4 % par rapport à février 2019.

Nombre mensuel de l'ensemble des salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine



Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs du spectacle vivant en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine

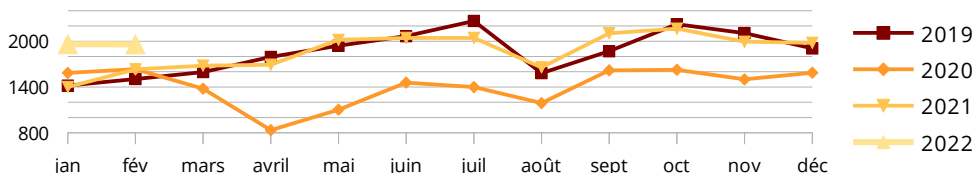


Février 2022

Nombre d'intermittents : **5 969**

Variations	
2019-2020	+13,3 %
2019-2021	-38,4 %
2019-2022	+2,8 %
2020-2021	-45,7 %
2020-2022	-9,3 %
2021-2022	+67,0 %

Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs de l'audiovisuel en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine

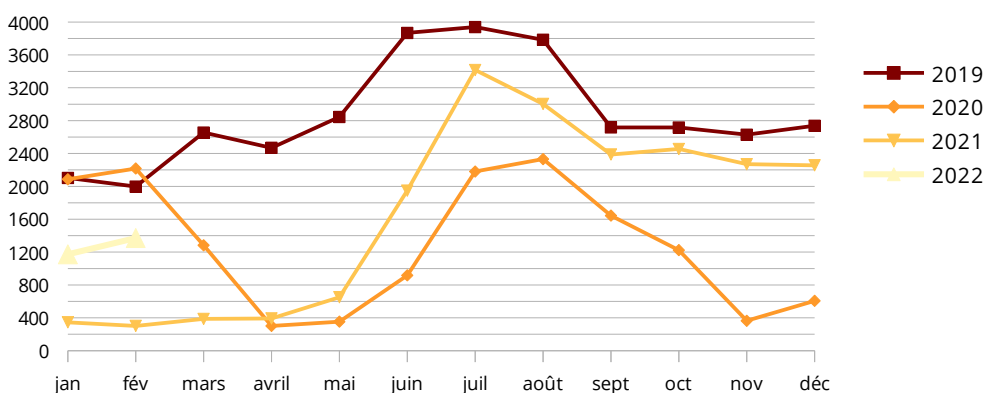


Février 2022

Nombre d'intermittents : **1 960**

Variations	
2019-2020	+8,6 %
2019-2021	+8,4 %
2019-2022	+30,2 %
2020-2021	-0,1 %
2020-2022	+20,0 %
2021-2022	+20,1 %

Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs occasionnels du GUSO en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine

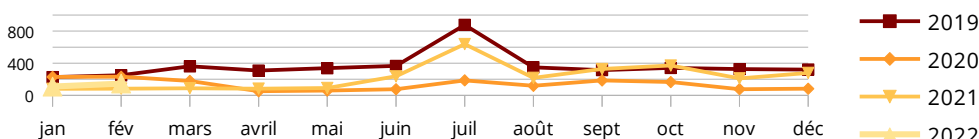


Février 2022

Nombre d'intermittents : **1 371**

Variations	
2019-2020	+11,0 %
2019-2021	-84,9 %
2019-2022	-31,4 %
2020-2021	-86,4 %
2020-2022	-38,2 %
2021-2022	+355,5 %

Nombre mensuel d'intermittent-e-s salarié-e-s par des employeurs de la communication en 2019, 2020, 2021 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine



Février 2022

Nombre d'intermittents : **146**

Variations	
2019-2020	-7,2 %
2019-2021	-66,8 %
2019-2022	-41,6 %
2020-2021	-64,2 %
2020-2022	-37,1 %
2021-2022	+75,9 %

4. LES INSCRIPTIONS D'ENTREPRISES AU RÉPERTOIRE SIRENE

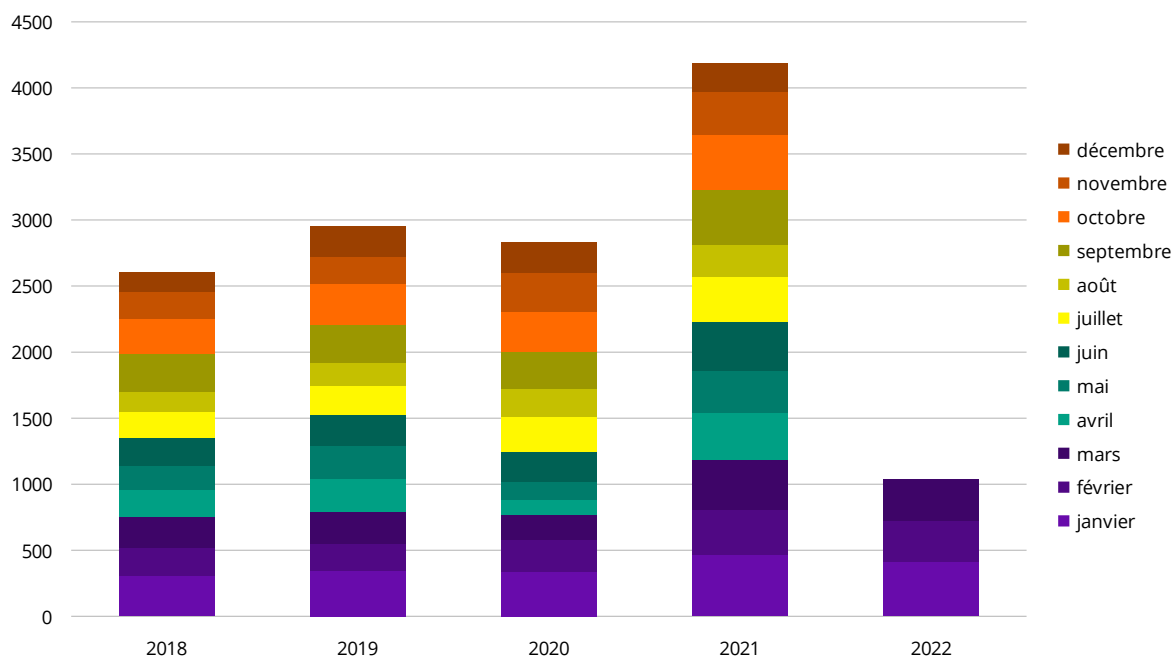
Source : Insee/Sirene¹ (Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements), au 31/03/2022

Entre 2010 et 2019, on observe un nombre d'inscription d'entreprises fluctuant entre +2 600 et +3 400 par an dans les secteurs de la culture en Nouvelle-Aquitaine. L'année 2020 reste dans cette tendance décennale (+2 828 inscriptions) et ceci est valable pour la plupart des indicateurs. En revanche, l'année 2021 marque une rupture avec un niveau d'inscriptions particulièrement élevé : +4 188. L'année 2022 démarre avec un rythme assez soutenu également.

Cette hausse est largement due à une progression annuelle importante de nouveaux entrepreneurs individuels (EI) : +3145, soit 75 % des inscriptions nouvelles en 2021, alors que ce statut juridique représentait en moyenne 67 % des nouvelles créations d'entreprises entre 2010 et 2019. L'inscription de sociétés commerciales affiche un niveau particulièrement haut en 2021 (+619) par rapport aux tendances des 10 années précédentes où la moyenne était de +420 par an. Le nombre de nouvelles associations était lui en légère baisse depuis 2014 (-4 % en moyenne), cette tendance s'accroît en 2020 (-12 %) et 2021 (-11 %).

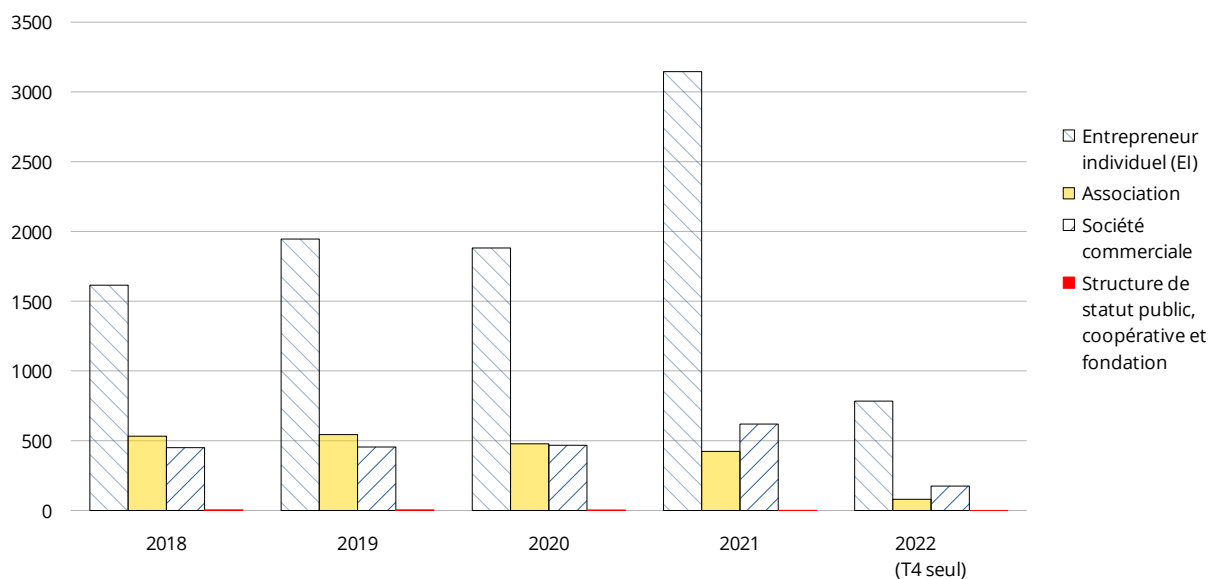
Entre 2010 et 2019, le secteur culturel qui enregistrait en moyenne le plus d'inscriptions par an au Sirene est celui des arts visuels (45 %) devant le spectacle vivant (18 %) et l'édition écrite (10 %). Depuis 2021, l'édition écrite marque la progression annuelle la plus importante en 2021 (+76 %) et devient le second secteur en nombre de nouvelles inscriptions, dû à un fort nombre de nouveaux entrepreneurs individuels (EI).

Nombre mensuel d'inscriptions d'entreprises relevant des secteurs culturels, en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et mars 2022

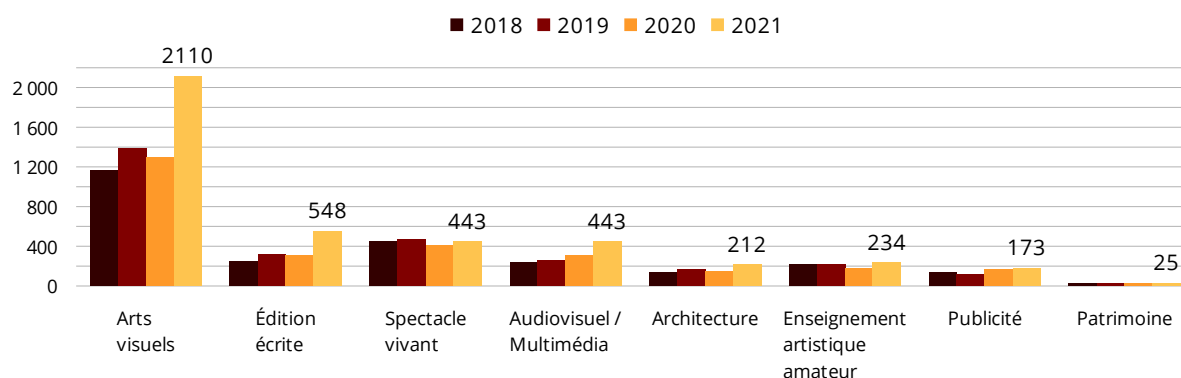


1 Le répertoire Sirene répertorie toutes les entreprises (établissements siège et secondaires), quels que soient le statut juridique adopté et la nature de l'activité exercée : microentreprises et sociétés commerciales, associations, organismes publics (Institutions et services de l'Etat, collectivités territoriales, etc.).
Les secteurs culturels sont identifiés par les codes APE : 47.61Z, 47.62Z, 47.63Z, 58.11Z, 58.13Z, 58.14Z, 58.21Z, 59.11A, 59.11B, 59.11C, 59.12Z, 59.13A, 59.13B, 59.14Z, 59.20Z, 60.10Z, 60.20A, 60.20B, 63.91Z, 71.11Z, 73.11Z, 74.10Z, 74.20Z, 74.30Z, 77.22Z, 85.52Z, 90.01Z, 90.02Z, 90.03A, 90.03B, 90.04Z, 91.01Z, 91.02Z, 91.03Z.
Les statistiques présentées se concentrent sur la création de premiers établissements d'entreprises pour chaque année étudiée.

Nombre annuel d'inscriptions d'entreprises des secteurs culturels, selon le statut juridique, en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et mars 2022



Nombre annuel d'inscriptions d'entreprises des secteurs culturels, selon l'activité principale (APE), en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et 2021



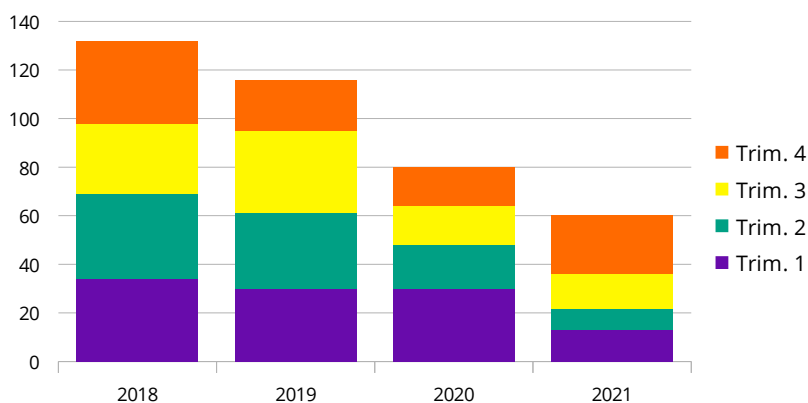
5. LES DÉFAILLANCES ET RADIATIONS D'ENTREPRISES DES SECTEURS CULTURELS

5.1. LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

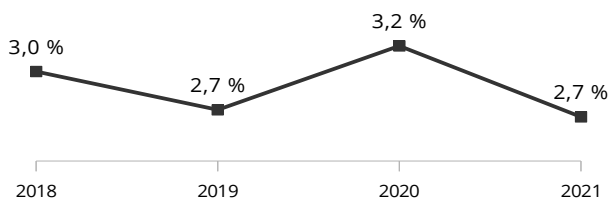
Source : Banque de France – base Fiben¹

De 2018 à 2021, les défaillances d'entreprises culturelles diminuent de 55 % (tous secteurs confondus, cette baisse est de 49 %). La part des défaillances dans les secteurs culturels varie entre 2,7 % en 2021 et 2019, et 3,2 % en 2020. La diminution des défaillances se constate dans tous les secteurs culturels.

Nombre mensuel de défaillances d'entreprise dans les secteurs culturels en Nouvelle-Aquitaine, entre 2018 et 2021



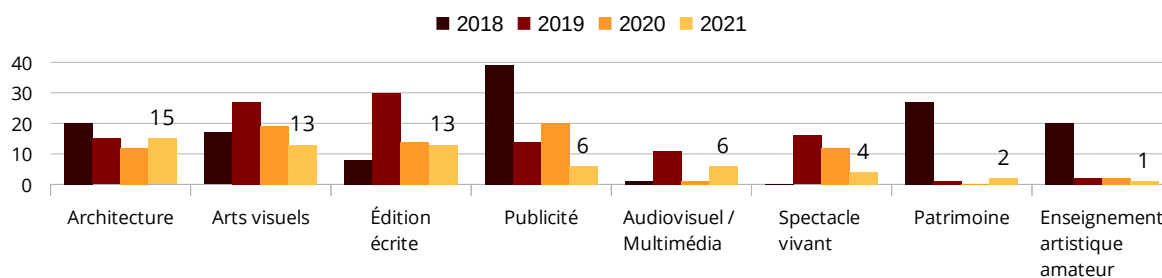
Part des défaillances dans les secteurs culturels par rapport à l'ensemble des défaillances en Nouvelle-Aquitaine, entre 2018 et 2021



En 2020, on constate une diminution des défaillances dans les secteurs culturels comme dans les autres secteurs de l'économie. Cela s'explique en premier lieu par l'impact momentané qu'ont eu à la fois la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui ont modifié temporairement les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement. En second lieu, cela s'explique par l'impact des mesures de soutien qui apportent des aides de trésorerie ou qui permettent aux entreprises de réduire ou retarder le paiement de certaines charges, et donc le risque de faire défaut sur ces paiements (mesures d'activité partielle, Prêts garantis par l'État (PGE) avec remboursements différés, fonds de solidarité, moratoires, etc.).

¹ La « défaillance d'entreprise » regroupe les redressements, liquidations judiciaires et procédures de sauvegarde. Bien que comprenant toutes les formes juridiques d'entreprises (sociétés commerciales, coopératives, associations, etc), les données présentées ne concernent que les établissements avec un chiffre d'affaires supérieur à 750 000€1. Ces données sont disponibles sur demande par département, pour chaque code NAF et secteur culturel.

Nombre annuel de défaillances d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine, par secteur culturel, entre 2018 et 2021

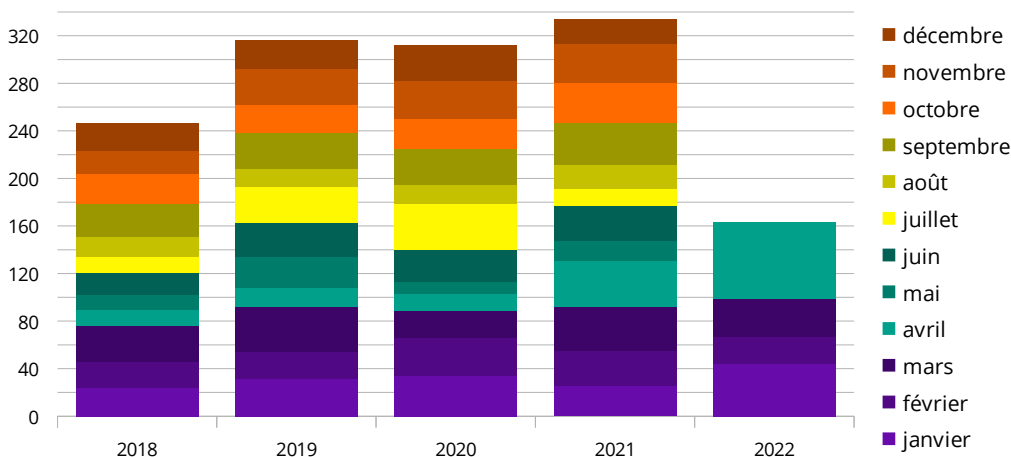


5.2. LES RADIATIONS² DE SOCIÉTÉS

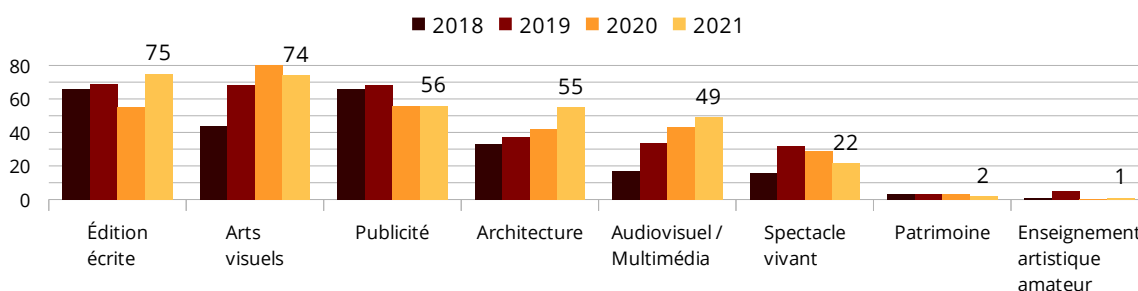
Source : Infogreffe – RCS

Le nombre de radiations de sociétés enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), relevant du secteur culturel était de **334 en 2021**, soit 3,5% de l'ensemble des sociétés radiées en 2021. Les arts visuels et l'édition écrite représentent 44% des radiations du secteur culturel en 2021.

Nombre mensuel de radiations d'entreprises du secteur culturel en Nouvelle-Aquitaine de 2018 à 2022



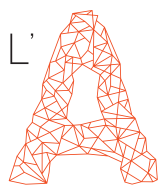
Nombre de radiations de sociétés d'entreprises par secteur culturel en Nouvelle-Aquitaine en 2018, 2019, 2020 et 2021



² La radiation d'une « société » ou la radiation d'un « commerçant personne physique » fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce. Le motif de la demande de radiation d'entreprise ou société peut être lié à une cessation d'activité, une dissolution, une fusion...

Impact de la crise Covid-19 sur les secteurs culturels en Nouvelle-Aquitaine Tableau de bord trimestriel n°5 – mai 2022

Après plusieurs périodes de forte réduction d'activité en 2020 et 2021 en raison des interdictions et restrictions sanitaires pour les secteurs culturels, plus particulièrement le spectacle vivant et le cinéma-audiovisuel, le début de l'année 2022 montre une forme de retour avec une très faible sollicitation de l'aide d'État à l'activité partielle et un emploi d'intermittent-e-s du spectacle qui retrouve les niveaux d'avant-crise sauf pour les employeurs occasionnels. Par ailleurs, le nombre de radiations de sociétés, qui suivait une tendance régulière stable depuis plusieurs années, semble s'aggraver au second trimestre 2022, tandis que le nombre d'inscriptions de nouvelles activités reste très soutenu, principalement par l'explosion depuis 2021 du statut d'entrepreneur individuel. La création associations quant à elle fléchit légèrement chaque année.



AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE

Directeur de publication : Thierry Szabo
Réalisation : Pôle Observation-ressources
Responsable du pôle : Thomas Vriet
Rédaction : Antoine Augéard, Thomas Vriet
Retrouvez nos autres publications sur le site internet de L'A.

observatoire@la-nouvelleaquitaine.fr  | la-nouvelleaquitaine.fr  |    

L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine
91 boulevard du Grand Cerf 86000 Poitiers
30 cours Gay-Lussac 87000 Limoges
1 quai Deschamps 33100 Bordeaux-Bastide


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**